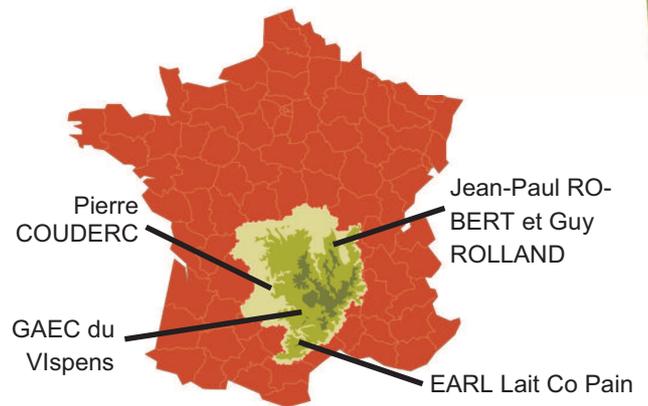


Entraide et gestion collective

Témoignage de 4 paysans en Massif Central

« Ce genre de coopération mériterait d'être développée, car elle est bénéfique pour tout le monde. Quand les agriculteurs restent dans leur coin, les vraies problématiques n'émergent pas, alors qu'elles sont partagées par plusieurs d'entre eux. »

Christophe BRODU, éleveur de chèvres, Hérault (34)



→ Le collectif pour répondre à de multiples besoins

La mise en commun, sous forme d'entraide entre agriculteurs ou de gestion collective, constitue souvent une solution adoptée par les agriculteurs. Elle permet de multiples bénéfices: limiter la charge de travail, réduire les coûts, permettre l'acquisition de foncier ou tout simplement créer des liens et échanger des savoirs. De multiples formes se sont mises en place, en fonction des besoins de chacun. Elles peuvent être formelles (groupement d'employeurs, CUMA, GAEC) ou informelles (mise à disposition tacite, accord de principe...).



L'**entraide** est un échange de moyens matériels ou humains entre agriculteurs. Encadrée par le code rural, elle est basée sur la gratuité (pas de rétribution financière), la réciprocité (chaque partie aide l'autre), et l'équivalence (même valeur des services rendus). Dans la pratique, l'entraide se décline de façon souple et reste souvent informelle.

Elle est différente du coup de main ponctuel et du bénévolat, qui peuvent se situer hors cadre agricole, n'impliquent pas de réciprocité, et ne sont pas encadrés par le code rural.

La **gestion collective** implique un groupe gérant ensemble un projet agricole, l'utilisation de matériel, du temps de travail... Adopter un statut légal permet au groupe de protéger juridiquement et économiquement chaque membre en cas de problème. Le groupe peut aussi rester informel et se baser sur la confiance entre les membres.

Dans tous les cas, entraide et gestion collective reposent sur un échange humain, aussi la communication et la confiance sont essentielles à la réussite du projet.

→ Des formes souples et multiples

Entraide et gestion collective sont sources de liens et facilitateurs de travail, et sont sans cesse réinventés par les agriculteurs.

De nombreuses formes juridiques peuvent délimiter cette mise en commun. Parmi les plus connus : **groupements d'employeurs** pour partager du temps de travail, **CUMA**¹ pour la gestion de matériel agricole, **GAEC**², **SARL**³, **EARL**⁴, pour la gestion de l'exploitation, **coopératives**, **GIE**⁵. Les **associations**, **SCIC**⁶, **SCOP**⁷, **GFA**⁸ émergent et permettent une grande souplesse pour créer son collectif.

De nombreux échanges sont aussi **informels** et reposent uniquement sur un contrat moral entre les personnes, et la **confiance mutuelle** entre chaque associé.

→ Pour réussir

Pour qu'un projet collectif fonctionne, il faut tout d'abord partager un intérêt commun. Ensuite, si l'entente et la confiance entre les associés est indispensable, il est nécessaire de définir et d'adhérer à des règles de fonctionnement claires, reconnaissant la place de chacun. Enfin, la communication permanente est un gage de réussite, à la fois sur les aspects techniques, mais aussi sur le ressenti de chacun.

¹CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

²GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

³SARL : Société à Responsabilité Limitée

⁴EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

⁵GIE : Groupement d'Intérêt Economique

⁶SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

⁷SCOP : Société Coopérative et Participatives

⁸GFA : Groupement Foncier Agricole

Jean-Paul Robert, 65,5 ha - 1 UTH
 Guy Rolland, 79 ha - 1,75 UTH
 St Didier sur Rochefort (42)



→ L'entraide entre voisins

Guy et Jean-Paul sont installés sur la même commune avec 40 et 30 vaches charolaises. Les parents de Jean-Paul travaillaient déjà avec Guy : « ça fonctionnait bien, donc on a continué comme ça ». Les exploitations sont situées à différents étages naturels, ce qui permet une répartition des opérations culturales dans le temps.

→ Une mise en commun des travaux

Tous les travaux sont effectués en commun. En hiver, les vèlages et l'épandage, en été, les foin.

L'ensemble du matériel est acheté en commun, ce qui représente une économie.

Ils ont des compétences complémentaires. Guy ayant plus d'expérience, il donne des conseils sur la gestion du troupeau. Jean-Paul s'intéresse plus au matériel et prend les décisions à ce niveau-là.

Pour Jean-Paul, « la mise en commun des équipements est une alternative qui a réellement facilité [sa] récente installation. Ce réseau crée aussi des liens et des occasions pour échanger services et conseils. »

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> • Etagement des exploitations donc répartition des opérations culturales • Travaux pénibles facilités • Economie par l'achat en commun • Moment d'échanges et d'ouverture, regard extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'être disponible pour l'autre

Pierre Couderc et Mélodie Zida
 66 ha - 1,4 UTH - Mours (15)



→ Un ancrage au territoire

Pierre est installé sur l'exploitation familiale et converti à l'AB depuis 2005. Les 42 mères Salers sont menées à l'herbe exclusivement, sans achat extérieur d'aliments ni d'intrant azotés, sur les 66Ha de prairies. Investi sur son territoire, Pierre s'implique dans de nombreuses associations locales, dont certaines contribuent à replanter des haies, à réhabiliter la châtaigneraie locale... En 2010, il a cédé un demi hectare à une jeune maraichère.

→ Prêter de la terre pour installer

En janvier 2010, Pierre a cédé 0,5Ha à Mélodie, une jeune maraichère.

Cette mise à disposition gratuite se fait dans un climat de confiance et d'entraide. Elle permet d'autres échanges : pour Mélodie, de l'aide pour le travail du sol, l'épandage du fumier, le prêt de matériel et pour Pierre, la surveillance des vaches, les alimenter en cas d'absence. Mélodie bénéficie ainsi de l'expérience et du soutien de Pierre, et limite ses investissements. Cela lui permet de se tester sans trop d'investissements et Pierre peut s'absenter plusieurs jours en confiance.

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> • Permet de partir en vacances • Consolidation d'un emploi • Transmission de savoirs • Aide sur certains travaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte d'une demi DPU pour Pierre, ce qu'il considère négligeable • Rumex à maîtriser au jardin pour ne pas envahir les prairies • « Concurrence » pour l'eau entre jardin et Salers : en cas de sécheresse, utilisation du réseau d'eau potable payant



EARL Lait Co Pain
4 UTH - 62 ha - Labécède-Lauragais (11)

→ **Un collectif multiproductions**

Fondée en décembre 2008, l'EARL Lait co pain réunit 7 personnes, 4 hommes et 3 femmes autour de la production et la commercialisation en vente directe de légumes, de pain ainsi que de fromages et autres produits laitiers de chèvre et de vache sur 62 ha de terres. Le collectif s'est agrandi en 2011 par l'intégration d'un maraîcher, Mario, habitant aujourd'hui lui aussi la ferme. La ferme accueille aussi des enfants autistes.

→ **7 associés dans un cadre bien défini**

L'association de 7 amis pour la gestion d'une ferme permet une production diversifiée. Chacun est responsable d'un atelier, et suppléant d'un autre. Les salaires sont égaux entre associés mais faibles et un pot commun couvre certaines dépenses.

Pour créer du lien avec le territoire, la commercialisation se fait uniquement en circuits courts.

Un règlement intérieur, une réunion par semaine et un repas du midi pris en commun permet une bonne communication, gage de réussite du projet.

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> • A permis une installation avec peu de capital individuel • Permet d'avoir du temps libre • Ouverture sur le territoire et à d'autres acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Compromis nécessaires • Faible salaire individuel mais pot commun



GAEC du Vispens
2 UTH - 140 ha - Saint Affrique (12)

→ **Un hameau géré collectivement**

Le projet de Vispens est né de la rencontre de 8 personnes autour d'une idée commune : reprendre une ferme et créer un hameau géré collectivement. Le collectif a racheté le bâti sous forme de SCI et a été aidé par la foncière **Terre de liens**, pour l'achat de l'outil agricole. Deux paysans, Renan et Florent s'y sont installés en GAEC en 2010 et veillent sur des vaches Aubrac et des chèvres Poitevines croisées pyrénéennes.

→ **Le foncier pour l'habitat et l'agricole**

L'association entre 8 personnes et Terre de Lien a permis l'installation de 2 agriculteurs et d'habitants sur le lieu.

La valeur totale du lieu-dit Vispens est partagée entre la SCI et la Foncière Terre de Liens : 42% pour la SCI, correspondant à la totalité de l'habitat, et 58% pour Terre de Liens, correspondant aux terres et à l'outil agricole. Chaque membre verse un loyer à la SCI.

Les autres associés donnent des coups de main aux 2 agriculteurs.

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> • Achat collectif qui a facilité l'accès au foncier • Cohabitation entre les agriculteurs et les habitants : pas d'isolement • Coups de main par les habitants 	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler à plusieurs: nécessité de poser des règles claires

→ Pour aller plus loin

D'autres fiches de la même collection en lien avec la thématique

Fiche Travailler moins, travailler mieux
Fiche L'emploi au cœur de la durabilité
Fiche Dynamique locale

Bibliographie

Dossier: Entreprendre collectivement en milieu rural. Transrural initiative, n°418, Juil-Août 2012. p I à VIII
Beuscart G., Landrieu J., Le Cunff M. et al, 2012. Des organisations collectives innovantes pour une agriculture durable. FR CIVAM LR : Lattes. 31p (*contacter ad.frcivamlr@gmail.com*)
Darré J-P., 2006. La recherche coactive de solutions entre agents de développement et agriculteurs. GRET: Paris. 112p
Des fiches pratiques décrivant les conditions de réussite d'un projet collectif : <http://www.gaecetsocietes.org/communication-p-22.html>

Contacts utiles

Les **CIVAM** accompagnent les dynamiques collectives et favorisent l'émergence de solutions locales, grâce à l'échange de savoirs et de pratiques, contactez votre groupe CIVAM : FN CIVAM - www.fncivam.org
Le **GERDAL** (Groupe d'Expérimentation et de Recherche : Développement et Actions Localisées) accompagne des initiatives collectives pour renforcer les capacités d'initiative et d'innovation: Jean-Pierre DARRE, Claire RUAULT - 02 99 07 98 68 - c.ruault.gerdal@wanadoo.fr
En savoir plus sur les SCOP avec le **réseau national des SCOP** : www.les-scop.coop
GRANJAFOIN, la bourse aux fourrages nationale organisée par le réseau agriculture durable (RAD) : <http://www.agriculture-durable.org/>
Une **bourse aux fourrages et céréales** réussie en pays Basque et Béarn : CIVAM B.L.E. - 05 59 65 66 99
RENATA, le réseau national des espaces tests agricoles, pour accompagner à l'installation: Joseph Leblanc, contact@reneta.fr
Terre de Liens favorise l'**installation collective** : <http://www.terredeliens.org>
Pour les **aspects réglementaires de l'entraide**: se renseigner auprès de votre MSA



La thématique vous intéresse, contactez-nous !

- Fédération Nationale des CIVAM, 01 44 88 98 58
- Fédérations Régionales des CIVAM de :
 - Auvergne, 04 73 61 94 04
 - Languedoc-Roussillon, 04 67 06 23 39
 - Limousin, 05 55 26 07 99
 - Rhône-Alpes, 04 75 78 46 49
- Civam Empreinte, 04 67 92 42 23
- APABA, 05 65 68 11 52
- Cant'ADEAR, 04 71 43 30 50
- Solagro, 05 67 69 69 69



Avec le soutien financier de :

